

Compte rendu sommaire Réunion du Conseil Communautaire Séance du 19 décembre 2018 à 19h00.

Date de convocation 13/12/2018

Nombre de Membres :

En exercice: 53 Présents: 31

Ayant donné procuration: 13

L'an DEUX MILLE DIX-HUIT, le DIX-NEUF du mois de DÉCEMBRE, à 19h00, le Conseil Communautaire de la C.C.P.O.M., légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur FOURNIER.

Membres présents :

Amnéville: M. MUNIER, M. MITIDIERI et Mme GIULIANO

Bronvaux: M. FAVIER

Clouange: M. BOLTZ, Mme THOMAS et M. ZELLER

Marange-Silvange: M. MULLER, Mme TOUSSAINT et Mme GREFF

Montois la Montagne : M. CANTELE et Mme HUJDA

Moyeuvre-Grande: M. DROUIN, Mme CONTESE, M. TIRLICIEN, Mme CISAMOLO, et M. LACAVA

Moyeuvre-Petite: M. HENRY Pierrevillers: M. PELIZZARI

Rombas: M. FOURNIER, Mme WAGNER, M. RISSER, Mme MACAIGNE et M. VILLA

Roncourt: M. FICHTER

Rosselange : M. MATELIC, Mme SEEMANN et M. SCHONS Sainte Marie Aux Chênes : M. WATRIN et M. CAYRÉ

Vitry-sur-Orne: M. CORRADI

Membres absents ayant donné procuration :

Mme CALCARI-JEAN à Mme GIULIANO M. DALLA FAVERA à M. MITIDIERI

M. WROBEL à M. FAVIER M. MEOCCI à Mme TOUSSAINT M. ROVIERO à M. DROUIN

Mme BARTOLETTI à Mme CONTESE

M. SCHWEITZER à M. HENRY
M. BARTHELEMY à M. FOURNIER
Mme BENCI à Mme WAGNER
M. NOBILE à M. RISSER

M. HALTER à M. FICHTER Mme FRANIA à M. CAYRÉ Mme DURIVAL à M. CORRADI

Absents excusés: Mme ARNOULD-RIVATO, M. PIERRE et M. DI EGIDIO.

Absents: Mme LOMBARDI, M. DIEUDONNE, M. GENTILE, M. CUCCIA, Mme DAMILOT et M. KOSCIUSKO.

<u>Le Président</u> ouvre la séance à 19h00, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

POINT Nº 1 -

<u>Délibération 2018-46 – DÉTERMINATION DU RANG POUR L'ÉLECTION D'UN VICE PRÉSIDENT EN REMPLACEMENT D'UN POSTE DE VICE PRÉSIDENT DEVENU VACANT</u>

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉTERMINE le rang du poste devenu vacant, à savoir le 8ème rang, pour le poste qu'occupera le nouveau Vice-Président.

POINT N° 2 -

Délibération 2018-47 – ÉLECTION D'UN VICE PRÉSIDENT

M. Jean CANTELE, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé élu 8^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle.

POINT N° 3 -

<u>Délibération 2018-48 – FISCALITE PROFESSIONNELLE UNIQUE - ATTRIBUTION DE COMPENSATION – DETERMINATION DU MONTANT DEFINITIF POUR 2018</u>

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ARRETE le montant des attributions de compensation définitives et des modalités de reversements de celles-ci aux communes membres tel que présenté ci-dessous :

COMMUNES	MONTANT DES CHARGES TRANSFEREES	AC DEFINITIVE 2018	
AMNEVILLE	238 230,00	2 523 067,00	
BRONVAUX	6 448,00	7 747,00	
CLOUANGE	49 145,00	326 368,00	
MARANGE-SILVANGE	68 622,00	534 932,00	
MONTOIS-LA-MONTAGNE	30 603,00	264 645,00	
MOYEUVRE-GRANDE	120 788,00	181 665,00	
MOYEUVRE-PETITE	4 425,00	6 556,00	
PIERREVILLERS	16 274,00	34 579,00	
ROMBAS	178 342,00	816 203,00	
RONCOURT	12 543,00	37 954,00	
ROSSELANGE	29 690,00	54 468,00	
SAINTE-MARIE-AUX-CHENES	39 374,00	764 866,00	
VITRY-SUR-ORNE	36 565,00	118 475,00	
TOTAL	831 049,00	5 671 525,00	

- DECIDE, à la majorité qualifiée, de mettre en place des attributions de compensation dérogatoires d'investissement, d'en fixer le montant conformément aux propositions de la CLECT, comme indiqué ci-dessous et de les proposer aux communes concernées :

COMMUNES	AC INVESTISSEMENT DEFINITIVE 2018 (Versée par les communes)	
AMNEVILLE	68 500,00	
CLOUANGE	10 000,00	
MOYEUVRE-GRANDE	23 000,00	
MOYEUVRE-PETITE	12 000,00	
ROMBAS	48 750,00	
ROSSELANGE	67 000,00	
TOTAL	229.250,00	

POINT Nº 4 -

<u>Délibération 2018-49 – SYNDICAT FISCALITE PROFESSIONNELLE UNIQUE – ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION – DETERMINATION DU MONTANT PREVISIONNEL POUR 2019</u>

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- FIXE comme suit le montant prévisionnel de l'attribution de compensation 2019 des 13 Communes membres de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle :

COMMUNES	AC DEFINITIVE 2018	AC PROVISOIRE 2019
AMNEVILLE	2 523 067,00	2 538 992,00
BRONVAUX	7 747,00	7 747,00
CLOUANGE	326 368,00	332 087,00
MARANGE-SILVANGE	534 932,00	534 932,00
MONTOIS-LA-MONTAGNE	264 645,00	268 423,00
MOYEUVRE-GRANDE	181 665,00	193 527,00
MOYEUVRE-PETITE	6 556,00	6 556,00
PIERREVILLERS	34 579,00	34 579,00
ROMBAS	816 203,00	831 253,00
RONCOURT	37 954,00	37 954,00
ROSSELANGE	54 468,00	58 732,00
SAINTE-MARIE-AUX-CHENES	764 866,00	764 866,00
VITRY-SUR-ORNE	118 475,00	123 065,00
TOTAL	5 671 525,00	5 732 713,00

POINT Nº 5 -

<u>Délibération 2018-50 – CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SERVICES AU PUBLIC – AUTORISATION DE PROGRAMME – CREDIT DE PAIEMENT - MODIFICATION</u>

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, par 43 voix POUR et 1 CONTRE,

- DÉCIDE de modifier l'autorisation de programme relative à la construction d'une maison de services au public.

POINT Nº 6 -

<u>Délibération 2018-51 — VERSEMENT D'UNE AVANCE D'INVESTISSEMENT AU SYNDICAT MIXTE DES PORTES DE L'ORNE.</u>

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, par 43 voix POUR et 1 CONTRE,

- DÉCIDE de requalifier, en avance remboursable, la subvention attribuée au Syndicat Mixte des Portes de l'Orne par délibération du 5 avril 2018,
- PORTE le montant de cette avance à 825 684,96 €,
- DEMANDE que cette avance soit remboursée à la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle lorsque les ressources propres du Syndicat Mixte des Portes de l'Orne (notamment le produit de cessions immobilières) le permettront,
- Et PRÉCISE que cette avance sera effectuée par débit du compte 276358 « autres groupements » de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle et crédit du compte 168758 « autres groupements » du Syndicat Mixte des Portes de l'Orne.

POINT Nº 7 -

<u>Délibération 2018-52 — SYNDICAT DE VALORISATION ECOLOGIQUE DE L'ORNE (SVEO) —</u> <u>MODIFICATION DES STATUTS — AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE CREATION BUDGET ANNEXE PAC BEREGOVOY</u>

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PROCEDE à la création d'un budget annexe au budget principal dénommé « Parc d'activités communautaire Bérégovoy » à compter du 1er janvier 2019,
- PRÉCISE que ce budget annexe suivra la nomenclature M14,
- Et SOLLICITE l'assujettissement de ce budget à la TVA.

POINT Nº 8 -

Délibération 2018-53 -BUDGET PRINCIPAL 2018 - DECISION MODIFICATIVE N° 3

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE la décision modificative n° 3 au Budget Principal 2018, ci-annexée, qui s'équilibre, comme suit, en dépenses et en recettes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 125 892,35 €
 SECTION D'INVESTISSEMENT : 73 000,00 €

POINT Nº 9 -

<u>Délibération 2018-54 – BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS MENAGERS – DECISION</u> MODIFICATIVE N° 1

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE la décision modificative n° 1 au Budget Annexe Gestion des Déchets Ménagers 2018, ciannexée, qui s'équilibre comme suit, en dépenses et en recettes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 58 389.38 €
 SECTION D'INVESTISSEMENT : 126 798.60 €

POINT Nº 10 -

<u>Délibération 2018-55 – BUDGET 2019 – OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET</u>

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

 AUTORISE le Président à engager, liquider et mandater, avant l'adoption du Budget Principal qui devra intervenir avant le 15 avril 2019, les dépenses d'investissement figurant dans le tableau cidessous, étant précisé qu'elles sont inférieures à la limite de 25% des crédits inscrits au Budget Principal de l'exercice 2018 :

Chapitre	Opération	Article	Investissement voté
204	Subvention d'équipements versées	20422/70	198.442,90 €
27	Autres immobilisations financières	27632 /70	230.503,24 €
	TOTAL		428 946.14 €

Et PRÉCISE que ces crédits seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2019.

POINT N° 11 - Informations et communications

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND ACTE du Rapport annuel d'activités de la CCPOM année 2017,
- PREND ACTE du Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2017,
- PREND ACTE des décisions adoptées par le Bureau communautaire conformément à la délibération du 28 avril 2014.
- PREND ACTE des décisions prises par le Président conformément à la délibération du 28 avril 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Fait à Rombas, le 2 5 JAN 2019

Le Président

Lionel FOURNIER

